



Pas encore divorcée et enceinte d'un autre

Par **isa1714**, le **01/04/2009** à **18:38**

Bonjour,

J'ai un ami, Gérard, qui est actuellement en instance de divorce et c'est sa femme qui en a faite la demande. Sa femme est partie vivre depuis mi-décembre avec un autre homme et je viens d'apprendre qu'elle serait enceinte de son nouvel ami mais elle n'est pas encore divorcée. Gérard et sa femme ont également une petite fille âgée de 2 ans. Quelles seront les conséquences pour le divorce? (Gérard peut-il ainsi obtenir la garde de sa fille en mettant en avant le faite que sa femme soit partie avec un autre homme et qu'elle serait enceinte, quelles sont les preuves qu'il faille apporter...).

En vous remerciant par avance.

Isa.

Par **Marion2**, le **01/04/2009** à **18:55**

Bonjour,

Votre ami a t'il déposé une main-courante auprès de la gendarmerie ou du commissariat pour abandon du domicile conjugal ?

Si son épouse est enceinte, il faut qu'il le signifie à son avocat (j'espère qu'ils n'ont pas un avocat commun).

Le fait que son épouse soit partie avec un autre homme et qu'elle serait enceinte d'un nouveau compagnon, ne signifie pas qu'elle est une mauvaise mère.

Cordialement.

Par **Marion2**, le **01/04/2009 à 19:28**

Je sais fort bien qu'une main-courante n'a aucune valeur juridique, mais c'est apporter la preuve que son abandon du domicile conjugal a été signalé et c'est largement suffisant pour un divorce.

Une plainte n'aboutira pas !!

Et il est inutile d'écrire en majuscules, c'est fort déplaisant à lire, on a l'impression que vous criez.

Merci.

Par **Patricia**, le **01/04/2009 à 19:50**

Je trouve "dommage" que sur un forum de bénévoles, une professionnelle mette en avant son site pour contacts juridiques.

SANS OUBLIER de préciser aux internautes le prix de la communication...

Aider par son savoir, comme il l'est demandé ici, est une chose, la publicité en est une autre.

C'est mon avis personnel, qui me tenait à coeur de diffuser...

Par **Patricia**, le **01/04/2009 à 20:02**

On ne sait pas à qui s'adresse ce message...

Si il est pour moi, ma façon de penser reste la même !

Sachez que sur le forum des avocats répondent, et n'en profitent pas pour communiquer les coordonnées professionnelles.

Par **Patricia**, le **01/04/2009 à 20:13**

En espérant qu'Experatoo renfloue votre clientèle...

Bien le bonsoir !

Par **Visiteur**, le **01/04/2009 à 20:30**

vous avez l'autorisation d'experatoo pour afficher votre site internet ?

bizarre !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Par **Visiteur**, le **01/04/2009 à 20:55**

je dois être complètement idiot ce soir ..
pourriez vous employer des mots simples pour m'expliquer

[fluo]les plus intelligents se taisent.....D'où mon silence à l'instant T vis à vis de vous.
Une hiérarchie est là pour m'entendre par contre, il y a des gens sérieux.
[/fluo]

Par **Patricia**, le **01/04/2009 à 21:04**

Mais non carry t'es pas idiot ...

C'est quoi ce message qu'elle vient d'effacer !!!!

Par **Visiteur**, le **01/04/2009 à 21:09**

patricia,

je t'ai envoyé un message privé

elle a effacé son message.... mais je l'ai mis en fluo !!!!!

elle n'a aucune autorisation d'experatoo... !!!!!

et je lui dit :

allez faire votre pub ailleurs.. ici nous sommes tous bénévoles et personne jusqu'ici n'est venu
mettre la zizanie

et je ne manquerai pas d'effacer ces messages si elle mentionne son site....

bonne soirée à toi ...

Par **Patricia**, le **01/04/2009** à **21:21**

Son message n'avait "ni queue ni tête"...

ET EN PLUS MENTEUSE... Pour un expert (à Miami... lol)

Je viens de le lire ton message privé.

Comme tu as pu le voir ?, je ne me suis pas gênée pour en faire part sur le forum à tous les modérateurs, superviseurs.

Que tout le monde supprime ses messages.

Par **Marion2**, le **01/04/2009** à **21:45**

Bonsoir Patricia,

J'ai supprimé plusieurs messages de cet "expert". Il est à noter qu'elle fait sa publicité sur d'autres forums juridiques gratuits....

Par **Patricia**, le **01/04/2009** à **22:02**

Merci Laure pour cette précision. Je supprimerai dorénavant tous ces messages...

Bien que nous ne sommes pas "experts", un minimum de règles et de respect s'imposent...

Excusez-nous isa pour cette mise au point.

Sur le forum, les jours se suivent mais ne se ressemblent pas !

Le 1er avril n'est que coïncidence...